

## MATRICE DES PROFILS ET COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mise à jour au : 2025-05-02

	Membres du conseil en poste											Cible (voir note 4)	Constat	Candidatures				
	A. Aubut (président)	A. April	R. Bergeron	I. Gailler	S. Gauthier	G. Hamel	R. Laflamme	C. Lepage	A. Okuka	C. Privé	E. Trudel			Nom	Nom	Nom		
<b>Mandat (voir note 1)</b>																		
Date de début du premier mandat	2020-10-21	2015-06-30	2019-05-29	2019-05-29	2015-09-30	2015-06-30	2022-02-02	2024-04-08	2020-04-22	2015-06-30	2023-11-29							
Date de début du deuxième mandat	n/a	2019-08-28	2023-11-29	2023-11-29	2020-04-22	2019-08-28	n/a	n/a	2024-06-26	2019-08-28	n/a	n/a	n/a	n/a				
Date de début du troisième mandat	n/a	2023-11-29	n/a	n/a	2024-06-26	2023-11-29	n/a	n/a	n/a	2023-11-29	n/a	n/a	n/a	n/a				
Date de fin du mandat actuel	<b>2025-10-20</b>	<b>2026-11-28</b>	<b>2025-11-28</b>	<b>2027-11-28</b>	<b>2028-06-25</b>	<b>2027-11-28</b>	<b>2026-02-01</b>	<b>2029-04-07</b>	<b>2028-06-25</b>	<b>2027-11-28</b>	<b>2027-11-28</b>							
<b>Considérations spécifiques</b>																		
Statut d'indépendance (voir note 2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	2/3 indépendant	Adéquat					
Ordres professionnels			Médecin		Barreau	CPA, CA	FCPA, FCA, CFA			MAP, CRHA, Fellow		Au moins un membre doit détenir un titre comptable (CPA, CMA ou CGA)	Adéquat					
Formation en gouvernance (ASC, C.Dir., IAS.A., autre) (voir note 3)				ASC (en cours, module 1 complété)	Microparcours CAS Les assises de la gouvernance (en cours)		IAS A/ICD.D						Adéquat					
<b>Profil démographique</b>																		
Genre : Homme (H) / Femme (F) / Autre (A)	H	F	H	H	F	H	F	F	F	F	F	Parité H/F F : au moins 40 %	Adéquat					
Jeune - moins de 35 ans ou plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Jeune - 35 ans et moins	Plus de 35 ans	Plus de 35 ans	Au moins un jeune de moins de 35 ans au moment de sa nomination	Adéquat				
Catégories de diversité										Minorité ethnique			15,5 % au 31 mars 2026 18 % au 31 mars 2028	Vigilance				
<b>Consultations réalisées</b>																		
Destination Québec cité (autrefois Office du tourisme)		2019-07					2015-02				2023-10							
Québec International		2023-10									2023-10	2023-10	Au moins 3 membres nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu	Adéquat				
Chambre de commerce et d'industrie de Québec		2023-10					2015-02		2019-07	2019-07	2023-10							
<b>Expérience au sein de d'autres conseils d'administration</b>																		
Participation à d'autres conseils d'administration en cours	Capitale mobilité Caisse Desjardins Sillery-Saint-Louis-de-France Initiative Québec prêt d'honneur (IQPH) OsEntreprendre			Carnaval de Québec TV5 Québec Canada		Groupe Sani-Tech Inc. LIMRA (autrefois Life Insurance Marketing and Research Association) Finances Montréal		Destination Québec cité		École d'entrepreneurship de Beauce Chambre de commerce et d'industrie de Québec Initiative Québec prêt d'honneur (IQPH)	Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis Ressources Entreprises Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis	n/a	Adéquat					
<b>Compétences</b>																		
<b>Administration</b>																		
Comptabilité / Finance	2	2	1	1	1	3	3	3	1	1	1		Adéquat					
Ressources humaines	1	2	2	1	2	1	2	2	2	3	3		Adéquat					
Droit	1	1	1	0	3	1	1	1	1	0	1		Adéquat					
Gouvernance	3	1	2	2	3	2	3	3	2	2	2		Adéquat					
Marketing/communication/mise en marché	3	2	1	2	1	1	2	3	3	1	1		Adéquat					
Processus/technologies de l'information/cybersécurité	2	1	1	2	1	1	1	2	1	0	1		Adéquat					
Intelligence artificielle	1	1	0	2	1	0	1	1	1	1	1		Adéquat					
<b>Clientèle</b>																		
Scientifique et académique	0	2	3	0	2	0	0	3	1	2	0	Au moins un administrateur détenant le niveau maîtrise pour Comptabilité/finances, Droit et Ressources humaines.	Adéquat					
Assurances et finances	1	2	1	0	0	3	2	1	1	2	1		Adéquat					
Industriel manufacturier	2	1	1	0	0	1	1	2	2	2	2		Adéquat					
Connaissance du marché international, des relations internationales ou de l'internationalisation (atout)	3	1	1	1	1	1	0	3	3	0	1		Adéquat					
<b>Activité économique</b>																		
Tourisme	2	3	1	2	1	1	1	3	2	1	2		Adéquat					
Culture	1	2	1	3	1	1	1	1	2	1	1		Adéquat					
Communauté d'affaires	3	2	1	2	1	3	2	3	3	3	3		Adéquat					
Développement durable	2	1	2	1	1	1	1	2	2	1	1		Adéquat					

Compétences liées au savoir-être
Intégrité
Objectivité
Sens de l'éthique
Ouverture d'esprit
Compétences liées au savoir-faire
Communication
Vision
Sens politique
Esprit de décision et solidarité

LÉGENDE
<b>Niveau de compétences :</b>
0 : Aucune
1 : Base
2 : Intermédiaire
3 : Maîtrise
<b>Constat - niveau de priorité :</b>
Prioritaire
Vigilance
Adéquat

NOTES
<b>Note 1 :</b> Il est possible de renouveler deux fois consécutives un mandat d'administrateur, ou non, selon l'article 12 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Quant au président du conseil, en outre des mandats accomplis à titre de membre du conseil, il peut être renouvelé deux fois à ce titre, consécutivement ou non.
<b>Note 2 :</b> Selon l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, se qualifier indépendants. Un membre se qualifie comme indépendant s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant: 1° s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive; 2° s'il est à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01); 3° si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction de la Société ou de l'une de ses filiales.
<b>Note 3 :</b> La Société dispense de la formation continue aux administrateurs, notamment en matière de gouvernance, et ce, en fonction d'une consultation menée annuellement auprès des membres du conseil. Aussi, certains membres ont participé à des formations non dispensées par la Société ou font du mentorat.
<b>Note 4 :</b> Selon l'article 5 de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec, au moins trois membres sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu. L'article 3.5 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le nombre de femmes doit correspondre à une proportion d'au moins 40 % du nombre total de membres. L'article 3.6 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État stipule que le conseil doit comprendre au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. L'article 3.7 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le conseil doit comprendre au moins un membre qui est représentatif de la diversité de la Société québécoise. L'article 43 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État stipule que le gouvernement établit une politique ayant pour objectifs que les conseils doivent être constitués de membres « dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise » (paragraphe 1°) et « à parts égales de femmes et d'hommes (paragraphe 2°). Ainsi, la cible collective du gouvernement quant aux membres représentatifs de la diversité est de 15,5 % d'ici le 31 mars 2026 et de 18 % d'ici le 31 mars 2028.